



# Bordereau d'ordre de Souscription / Rachat de parts du FCP FAIM et DEVELOPPEMENT SOLIDARITE (FR0007052154) en nominatif pur

Identification du client	
Je détiens déjà des parts d'un des FCP suivants gérés par ECOFI Investissements : FAIM et DEVELOPPEMENT EQUILIBRE (FR0007048327), FAIM et DEVELOPPEMENT SOLIDARITE (FR0007052154), EPARGNE SOLIDAIRE (FR0007413091)	
<input type="checkbox"/> Oui* <input type="checkbox"/> Non*	
Civilité*	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom d'usage ou Raison sociale pour une personne morale	
Nom de naissance *	
Prénom(s) *	
SIREN (Personne morale)	
Adresse de résidence principale *	N° * <input type="text"/> Voie * <input type="text"/>
	Code postal * <input type="text"/> Commune * <input type="text"/>
	Pays * <input type="text"/>
Numéro de téléphone *	<input type="text"/> (indicatif pays + numéro)
Date naissance (JJ/MM/AAAA)*	<input type="text"/>
Lieu de naissance *	Ville * <input type="text"/>
	Département * <input type="text"/>
	Pays * <input type="text"/>
Identification bancaire <sup>(2)</sup>	
IBAN *	<input type="text"/>
Code BIC *	<input type="text"/>
Opérations	
Code Valeur (ISIN) *:	FR0007052154
Libellé valeur *:	FAIM et DEVELOPPEMENT - SOLIDARIE
<input type="checkbox"/> Achat (Souscription)	Exprimé en euro : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Vente (Rachat)	Exprimé en nombre de parts : <input type="text"/>
<b>Pour les souscriptions (achats), le règlement se fait par ordre de <u>prélèvement</u> en remplissant le formulaire le mandat de prélèvement SEPA annexé au bordereau</b>	
Par solidarité, vous avez souscrit un OPC de partage. Les intérêts perçus feront annuellement l'objet d'un don selon les modalités suivantes (conformément aux dispositions prévues dans le prospectus) <sup>(3)</sup> <b>(à ne renseigner qu'en cas de première souscription)</b> :	
- Association bénéficiaire :	<input type="text"/>
- Quotité de partage :	<input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 75% (le cas échéant)
J'accepte que mes nom, prénom et adresse soient communiqués à l'association bénéficiaire dès la souscription de l'OPC de partage.	
L'ordre a été transmis à la demande du client, selon ses instructions, sans conseil préalable de la société de gestion non tenue d'évaluer le caractère approprié de la transaction (uniquement dans le cas d'instruments financiers non complexes) conformément à la réglementation aux articles 314-55 du Règlement Général de l'AMF et 314-55 et 533-13 du Code Monétaire et Financier (COMOFI).	



Cette auto-certification de résidence à des fins fiscales doit être remplie par les titulaires du compte personnes physiques. Elle a pour vocation de permettre à ECOFI Investissements ou à son délégataire de se conformer à ses obligations dans le cadre de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale<sup>1</sup>.

A ce titre, ECOFI Investissements doit effectuer les diligences d'identification qui lui incombent et remplir des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les comptes déclarables<sup>2</sup> des personnes non résidentes à des fins fiscales en France.

### I- IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU COMPTE

**Veillez indiquer ci-dessous :**

Nom de famille : .....  
 Prénom : .....  
 Nom d'usage : .....  
 Date de naissance : ..... Pays de naissance : .....  
 Adresse de résidence : .....  
 .....

Représentant légal (si applicable<sup>3</sup>) :

Si Personne Physique :

Nom de famille : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Pays de naissance : .....

Si Personne Morale :

Raison Sociale : .....  
 Adresse : .....  
 .....

**Veillez compléter si vous êtes un entrepreneur individuel :**

Nom ou dénomination de l'entreprise (s'il y a lieu) : .....  
 Adresse de l'établissement : .....  
 N° SIREN : .....  
 Ou Autre numéro d'identification : .....

**Avez-vous la nationalité/citoyenneté américaine (Etats-Unis d'Amérique) ?**

Oui  Non

### II- RESIDENCE A DES FINS FISCALES DU TITULAIRE DU COMPTE

Veillez indiquer ci-dessous, votre ou vos pays de résidence à des fins fiscales<sup>5</sup>, en toutes lettres :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence à des fins fiscales

<sup>1</sup> La réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale vise :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») ;
- la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 octobre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ;
- l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 et la Norme commune de déclaration approuvée par le Conseil de l'OCDE le 15 juillet 2014 (ci-après « NCD »).

<sup>2</sup> Les comptes déclarables sont notamment les comptes de dépôt, les comptes-titres, les comptes courants.

<sup>3</sup> Si vous êtes mineur ou majeur protégé.

<sup>4</sup> Si vous avez répondu oui, il convient d'indiquer « Etats-Unis d'Amérique » en Pays de résidence à des fins fiscales ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale américain dans la section II relative à la résidence à des fins fiscales du titulaire du compte. En cas de résidences à des fins fiscales multiples, il convient de compléter le tableau des éléments requis.

<sup>5</sup> En cas de doute sur votre résidence à des fins fiscales, il vous est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

En cas de résidences à des fins fiscales multiples, veuillez indiquer ci-dessous votre ou vos autre(s) pays de résidence à des fins fiscales :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence à des fins fiscales
1.	
2.	
3.	

### III- DECLARATION DU TITULAIRE DU COMPTE

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus, via mes propres déclarations et sous ma responsabilité, et je m'engage à informer immédiatement ECOFI Investissements ou son délégataire de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature :

### DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale. Ces données sont destinées à ECOFI Investissements ou son délégataire responsable du traitement ainsi que, le cas échéant, à l'administration fiscale française pour transmission à l'administration fiscale de votre (vos) pays de résidence à des fins fiscales si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

A défaut de communiquer tout ou partie de ces données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les affirmations déclarées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose ECOFI Investissements ou son délégataire, ce dernier réalisera cette déclaration sur la base des indices de résidence à des fins fiscales déjà connus d'ECOFI Investissements ou son délégataire, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant que vous pourrez exercer auprès d'ECOFI Investissements – Service Clients - 12 Boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex Paris par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé.

